

CTL « EMPLOIS » : LES RAISONS DE NOTRE BOYCOTT !!

Monsieur le Président,

Pour les représentants F.O.-DGFIP 78, "Ca suffit !!!" le CTL « emplois » devrait plutôt s'appeler CTL « suppressions d'emplois »

Les représentants F.O.-DGFIP 78 n'ont pas sollicité les suffrages des collègues pour pratiquer la politique de la chaise vide. Pour autant, la nouvelle vague de suppressions d'emplois, insupportable, inacceptable nous oblige à refuser de siéger au comité technique "emplois" du 19 janvier 2012.

Pourquoi devrions nous siéger alors que les règles sont faussées dès le départ, quand les outils dont use l'administration ne sont que prétextes pour supprimer de manière dogmatique les emplois, pour casser le service public?

Les agents souffrent, partout, à tous les niveaux de la hiérarchie. Le mal est connu, reconnu et pourtant, la casse continue avec un cynisme affiché. Au plus haut de l'état, on vante les mérites des fonctionnaires et derrière on assiste à la poursuite de la politique aveugle de suppressions des emplois, politique qui à la DGFIP accélère la dégradation du service public fiscal et financier tout autant que les conditions de travail des personnels.

L'administration a mis en œuvre un nouvel outil nommé **MAGERFIP**, ou **M**éthode d'**A**llocation **G**énérale des **E**mplis du **R**éseau des **F**inances **P**ubliques, afin de redéployer les emplois.

TAGERFIP, **T**ableau de **G**estion des **E**mplis de **R**éférence des **F**inances **P**ubliques, est le nouveau référentiel unifié des emplois de la DGFIP. Il remplace le "TSM" et "Nominoë emplois".

La mise en place d'outils nouveaux ne masque pas que les gains de productivité fléchés ou diffus ne couvrent pas la contribution de la DGFIP aux suppressions d'emplois décidées par le PLF 2012 (projet de loi de finances), puisque les directions départementales sont soumises à une contribution proportionnelle pour répartir le solde des suppressions, non comprises dans des gains de productivité qui servent ici de prétextes.

Pour F.O.-DGFIP 78, ce "TAGERFIP" ne sera rien d'autre qu'un "TASERFIP":

Tableau d'Aide à la Suppression des Emplois Référencés aux Finances Publiques

Comment les services vont-ils pouvoir fonctionner alors que la côte d'alerte est déjà largement dépassée depuis longtemps ? ? ?

Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en place d'un réel recensement des tâches pour tous les services de la DGFIP.

2 441 emplois devraient être supprimés en 2012 à la DGFIP, selon les éléments communiqués avant le premier Comité Technique de Réseau convoqué le 6 décembre, dont 2 227 emplois dans les DDFIP et 214 emplois dans les Directions spécialisées et SCN (directions nationales, DIRCOFI, DISI, SRE,...).

Pour les 2 373 emplois supprimés dans le réseau et les directions spécialisées (68 emplois supplémentaires étant supprimés dans les services centraux et assimilés), la répartition par catégorie sera la suivante :

- 284 emplois de catégorie A
- 564 emplois de catégorie B
- 1 525 emplois de catégorie C

Pour les Yvelines, le sacrifice est extrême : 59 emplois supprimés qui viennent s'ajouter à une longue liste déjà douloureuse.

Alors non, Monsieur le Président, nous ne siégerons pas le 19 janvier 2012 au Comité Technique Local et qui pourrait nous reprocher de ne pas participer à ce simulacre de dialogue social ?



REJOIGNEZ [FORCE OUVRIERE](#) – PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE A LA DGFIP DES YVELINES

Ne rien faire, c'est laisser faire.
Rejoindre et adhérer à F.O.-DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.

F.O.-DGFIP 78

DDFiP 78

✉ 16 Av de St Cloud 78000 Versailles

www.fo-dgfip-sd.fr/078

fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr